

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE JEAN JAURES
06 NOVEMBRE 2015**

PRESENTS :

Directrice : Mme Maffre

Elue : Mme Bernardin, Maire Adjointe chargée des Affaires Scolaires

Enseignants : Mme Belhamsali, Mme Comelli, Mme Dutertre, Mme Jorda, Mme Launey, M. Magand, Mme Morat, Mme Pinsivy, Mme Rouchy, Mme Volat

DDEN : Mme Vayssières

Parents élus EGPE : Mme Boillot, Mr Jan, Mme Laidouni, Mme Thoquenne, Mme Watiez

Parents élus FCPE : Mme El Abed, M. Francès, Mme Dhaze (auditrice)

Parents élus UNAape : Mme Jendoubi, Mme Yvon

EXCUSES : Mme Charton (IEN), Mme Pain (maître E), Mme Maurice (psychologue scolaire), Mme Nouioua (enseignante) Mme Dollinger (UNAape)

Préambule

Mme Maffre présente les membres : Le Conseil d'Ecole de Jean Jaurès accueille cette année, d'une nouvelle liste : l'UNAape (Union Nationale des Associations Autonomes des Parents d'Elèves) qui doit enrichir par sa présence, le débat démocratique dans un respect mutuellement consenti de chacun des partenaires. Elle souhaite donc la bienvenue aux membres de cette liste, comme à tous les autres d'ailleurs, qu'ils soient nouvellement élus ou non. Elle précise que les suppléants présents ne peuvent prendre part aux débats que s'ils remplacent un titulaire.

Mme Maffre rappelle les résultats des dernières élections :

EGPE : 5 sièges FCPE : 2 sièges UNAape : 3 sièges Taux de participation : 49,32%

Mme Maffre demande ensuite que les membres signent la feuille d'émargement et fait un rappel confidentialité :

« Ces comptes rendus doivent être rédigés et diffusés dans le strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont « ils » ont connaissance notamment »

Au cours des débats, il convient de veiller scrupuleusement à ne nommer aucune famille, aucun enfant, même pour évoquer une situation particulière.

Mme Maffre propose qu'en fin de Conseil, les membres se mettent d'accord sur la date du prochain Conseil. Comme l'an passé, elle propose une réunion en fin d'année (au mois de juin) avec les élus parents d'élèves, afin de faire le point sur les dossiers qui auront été évoqués dans le reste de l'année et afin de jeter les bases de la préparation aux élections de l'année 2016/2017.

Mme Maffre expose l'organisation de la réunion : l'organisation des débats sera prise en charge par Mme Volat et Mme Maffre et les notes seront prises par Mmes Pinsivy, Rouchy et Comelli. Comme de coutume l'ordre du jour peut être bouleversé en fonction des impératifs des participants.

Ecole et Municipalité

Rythmes scolaires et service périscolaire

Un nouveau binôme référent pour le périscolaire a été nommé cette année. Il s'agit de Mme Carole Rousseau et de Mme Kelly Herilus.

Mme Maffre tient à préciser que Mme Rousseau (référente du périscolaire) a été invitée pour ce Conseil mais elle s'est excusée. Comme cela a été expliqué l'an passé, l'emploi du temps hebdomadaire a été reconduit et les remarques que l'on a pu faire quant à cette organisation sont toujours valables.

Mme Maffre a transmis à Mme Rousseau les différents documents établis par l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire et visant à faire le lien entre les deux fonctionnements : Comptes Rendus de réunions, Règles de Vie.

Il est important de rappeler ici que la gestion des règles de vie, de la discipline durant les TAP, la cantine, l'étude ou la garderie relève de la compétence du personnel du périscolaire. Cependant, la communication entre l'école et le périscolaire concernant tout problème est importante et c'est pour cette raison que comme les années précédentes, la liaison entre Mme Rousseau et Mme Maffre se fait aisément et quotidiennement.

M. Francès (FCPE) demande si une réunion de liaison a eu lieu cette année entre les enseignants et le périscolaire.

Mme Maffre répond que cette réunion n'a pas eu lieu mais se tiendra, comme l'an passé.

Mme Maffre présente ensuite le niveau de fréquentation du périscolaire sur Jean Jaurès.

210 élèves fréquentent la cantine

60 élèves fréquentent l'étude.

215 élèves fréquentent les TAP.

17 élèves fréquentent la garderie du matin et 10 la garderie du soir.

Il faut rappeler que Mme Rousseau dispose d'une boîte à lettres à l'entrée de l'école et qu'il convient de n'y mettre que le courrier destiné au périscolaire. La boîte aux lettres de l'école se situe à l'arrière du bâtiment.

M. Francès (FCPE) demande à Mme Bernardin quel est le nombre d'animateurs pour les TAP sur Jaurès.

Mme Bernardin répond qu'il y en a 10 mais il en faudrait 13 ; il y a eu plusieurs démissions. Elle ajoute que la ville ne sait pas combien de fois sera renouvelé le fonds de compensation de l'Etat. Elle affirme qu'elle reste opposée à un temps TAP payant.

Selon elle, ce service doit rester gratuit pour les familles. De nouvelles activités sont mises en place cette année, telles que : hockey, roller.

M. Francès (FCPE) a noté que la dernière Commission Scolaire faisait état d'un excédent pour le budget TAP. Ne pourrait-on utiliser cet excédent pour le recrutement ?

Mme Volat estime que le fonctionnement des TAP se trouverait amélioré si la ville possédait une équipe stable d'animateurs qui tournerait sur les différentes écoles.

Mme Maffre développe cette proposition en expliquant que cela permettrait de regrouper et d'optimiser les moyens humains et matériels.

M. Jan (EGPE) appuie cette proposition. Il estime que ce fonctionnement permettrait de mettre en place des projets et apporterait autre chose que ce qu'il qualifie de « garderie ». Il pense que deux temps TAP de 1h30 favoriseraient des projets plus construits et complets. Il faudrait engager une réflexion entre personnel périscolaire, parents élus, enseignants.

Mme Bernardin répond qu'il faut aller se renseigner dans les autres villes, croiser les études. Elle en parlera à Mme le Maire.

Mme Jendoubi (UNAAPE) estime que les élèves font beaucoup de coloriages sur ce temps, dont un bon nombre non aboutis et regrette l'absence de projets plus attractifs.

Les parents élus ont remarqué que les élèves rapportent des ballons de chez eux car il n'y en a pas assez pour le périscolaire. Ils demandent alors si l'excédent budgétaire ne pourrait pas être employé à renouveler le matériel périscolaire.

Mme Vayssières (DDEN) conseille de se rapprocher des associations pour permettre de mettre en place des projets qui pourront plus facilement voir le jour sur des temps de 1h30 que sur des temps de 1h. Elle demande également de quelle manière sont recrutés les animateurs et sur quelles exigences et compétences.

Mme Bernardin répond que pour une majorité ce sont des jeunes qui n'ont pas tous le « BAFA ». Certains, au contact des autres animateurs, se professionnalisent et développent les compétences nécessaires.

Les parents élus estiment alors que ces personnes sont plus des surveillants que des animateurs.

M. Francès (FCPE) demande s'il est possible de faire un retour sur expérience de 3 ans de fonctionnement TAP à St Gratien.

Mme Bernardin répond qu'elle en parlera à Madame le Maire.

M. Francès (FCPE) fait remarquer qu'un « trombinoscope » des animateurs par classe avait été demandé afin que les parents visualisent les personnes prenant en charge leurs enfants sur le temps périscolaire. Il regrette que cette présentation ne soit toujours pas mise en œuvre. Il estime important pour lui, comme pour les autres parents d'identifier la personne en charge des enfants.

Mme Maffre rappelle qu'afin d'accueillir au mieux les élèves très nombreux au moment des TAP et de la cantine surtout, le Conseil d'Ecole avait posé la question de la fermeture du préau qui offrirait une grande possibilité d'accueil et d'activités. Mme Maffre interroge Mme Bernardin sur la faisabilité de ce projet.

Mme Bernardin répond qu'elle a demandé le chiffrage de ces travaux aux services techniques. En fonction des résultats de ce chiffrage, ces travaux seront peut-être envisageables. Elle ajoute qu'il faudra réfléchir à l'utilisation de ce lieu, car cette utilisation définira son équipement. La réponse sera donnée en janvier 2016.

Mme Maffre demande à Mme Bernardin de rappeler le contexte du marché de la restauration.

Mme Bernardin répond que le marché a été renouvelé en janvier 2015 pour 3 ans. Elle ajoute que 37,5% du repas est d'origine « bio » et que la viande proposée est élevée, abattue et traitée en France.

M. Francès (FCPE) demande à Mme Bernardin s'il est possible de revoir les dates des préinscriptions au centre de loisirs durant les « petites » vacances car il note qu'il est difficile aux parents de prévoir leur emploi du temps pour ces vacances.

Entretien des Locaux : hygiène

Mme Maffre rappelle que depuis plusieurs années le problème de l'odeur nauséabonde des WC des garçons, préoccupait l'équipe enseignante comme les parents élus. Mme Vayssières a relayé les inquiétudes des parents et des enseignants. Durant l'été, les services techniques de la ville ont procédé à l'installation d'une VMC dans les toilettes des garçons comme dans celles des filles. Ces travaux sont une grande avancée et réduisent notablement les mauvaises odeurs. Elle ajoute que des films occultant les fenêtres des WC filles ont été posés afin de favoriser l'intimité des élèves.

Mme Bernardin rappelle que les joints entre descente et sol ont été vérifiés.

Mme Vayssières (DDEN) propose qu'un point au sujet des toilettes des garçons soit fait lors du 2^e Conseil d'Ecole, car elle doit faire un compte rendu aux services de la Préfecture.

M. Francès (FCPE) demande si l'installation d'un ballon d'eau chaude est envisagée pour les élèves comme cela avait été évoqué l'an passé.

Mme Bernardin répond que cela ne serait peut-être pas possible pour des raisons sanitaires.

Mme Maffre rappelle que les différents Conseils d'Ecole des années passées avaient alerté sur la dangerosité des tringles de rideaux en bois. Mme Bernardin avait annoncé que ces tringles seraient remplacées ainsi que les rideaux, ce qui a été fait. Excepté les salles des maîtres, de réunion, d'informatique et le grand hall, les classes sont maintenant dotées de tringles neuves, de rideaux beaucoup plus légers et les deux salles avec TNI, peuvent occulter toutes les vitres, y compris celles donnant sur le couloir, apportant ainsi un confort visuel aux élèves. Elle ajoute cependant que la réfection des grandes portes de bois se pose toujours et que cela sera sans aucun doute un chantier à prévoir le plus tôt possible.

Mme Maffre demande à Mme Bernardin d'informer le Conseil sur le remplacement de mobilier effectué durant l'été. Elle rappelle qu'il sera toujours nécessaire de remplacer le mobilier scolaire et souhaite savoir si cela est envisageable et à quelle échéance.

Mme Bernardin répond qu'elle a demandé le même budget à la ville pour le remplacement du mobilier. Elle ne peut savoir pour l'heure si sa demande sera acceptée. Quant au marché de l'entretien, Mme Bernardin fait remarquer que le suivi du ménage est meilleur.

Mme Maffre suggère que la ville fasse vérifier que l'entreprise livre la quantité de produits nécessaires à l'entretien car elle a noté un désaccord à ce sujet entre les personnels et le responsable de l'entreprise.

Gestion du matériel informatique et TNI

Informatique

Mme Maffre explique que depuis le courant de l'année dernière, les deux classes de CM2 ne sont plus équipées de la même manière. La classe du RC possède maintenant un tableau blanc interactif (VPI) permettant aussi une utilisation ordinaire. Cette technologie est semble-t-il plus fiable. La classe de l'étage est toujours équipée par le matériel d'origine.

Mme Bernardin précise que les VPI remplaceront tous les TNI durant l'année 2015/2016. Quant à la fibre, les travaux ont débuté et on peut espérer une mise en service entre 2016 et 2017.

Mme Maffre demande à Mme Bernardin quand seront remplacées les imprimantes à jet d'encre des bureaux de direction par des imprimantes laser.

Mme Bernardin lui répond que le changement s'effectuera lors du remplacement d'une imprimante défectueuse.

Visiophone nouvellement posé

Mme Maffre annonce que ce dispositif est en service dans la totalité de ses fonctionnalités (appel et visiophone) depuis la rentrée mais elle tient à souligner que les familles se doivent de n'y faire appel qu'en cas d'extrême nécessité.

Cars de la ville

Mme Maffre expose la situation de cette année scolaire. A partir de cette rentrée, la ville ne possède plus que 2 cars au lieu de 3 jusqu'alors. Cela a une incidence sur le nombre de vacances attribuées aux écoles, les cars de la ville transportant également les enfants de crèche. Pour une école de la taille de Jean Jaurès, il reste $4 \frac{1}{2}$ journées de transport pour les mois d'octobre, novembre et décembre pour $12 \frac{1}{2}$ journées pour la même période l'an passé. Sachant que seules, les sorties dans le Val d'Oise en transport en commun, sont autorisées par l'Inspection, numériquement, les possibilités de sorties pour les classes sont réduites. A cela, il faut ajouter le nombre important d'élèves dans certaines classes. C'est pourquoi, cette année, les classes proposeront beaucoup moins de sorties pédagogiques. L'équipe enseignante se devait d'expliquer aux représentants la raison de cette différence d'organisation cette année. Elle ajoute que l'équipe de Jaurès a toujours eu à cœur d'utiliser ses vacances de car ou d'informer d'une impossibilité de sortie suffisamment tôt.

Mme Bernardin éclaire cette information en expliquant qu'un car coûte à la ville 80 000 € et que les deux cars sont dédiés pour 80% de leur temps aux activités scolaires. Des économies étant nécessaires, la ville a pris la décision de supprimer un car.

M. Francès (FCPE) dit qu'en tant qu' élu, il a été destinataire d'un courrier de la ville concernant la suppression de ce car. Il se dit troublé par certaines phrases de ce courrier.

Mme Pinsivy estime qu'une réflexion doit s'engager sur la gestion des vacances des cars afin qu'il existe un partage équitable entre les sorties régulières et occasionnelles.

Mme Vayssières (DDEN) demande à Mme Bernardin les dates des dernières visites des commissions de sécurité.

Mme Bernardin note de transmettre les dates à Mme Vayssières.

19h45 : départ de Mme Bernardin

Photocopieur

Mme Vayssières (DDEN) s'étonne que l'élue ne soit présente que partiellement au Conseil d'Ecole. Elle se propose de vérifier ce que les textes disent à ce sujet.

Mme Maffre explique que le périscolaire, le Maître d'Arabe, Mme Pain (Rased) peuvent utiliser le photocopieur mais le nombre de photocopies pour l'école n'a pas été augmenté pour autant. A cela, il faut ajouter les demandes de l'éducation nationale : il est de plus en plus fréquent que les documents ne soient plus imprimés par l'administration mais doivent l'être par les écoles. Dans ce contexte, il est important que le périscolaire possède son propre stock de papier. Le papier acheté par l'école, sur les crédits mairie mais aussi et surtout sur le compte de la coopérative ne doit servir qu'aux apprentissages.

Mme Vayssières (DDEN) confirme que les écoles doivent de plus en plus travailler avec internet mais elle estime que la demande accrue par l'Education Nationale de tirages en nombre conduira tôt ou tard à une réaction. Elle ne juge pas acceptables ces conditions de travail.

Mme Jandoubi (UNAAPÉ) demande que la ville achète le papier pour le périscolaire.

Les parents élus proposent de faire un courrier à Mme le Maire visant à demander plus de moyens pour le périscolaire de façon générale.

Sécurité

Mme Maffre annonce que le 1^{er} exercice incendie inopiné, sur le temps scolaire s'est déroulé dans de bonnes conditions le 09/10/15 et a duré 2 min 45, ce qui est dans la moyenne. Un 2^e exercice sera effectué dans la 2^e moitié de l'année scolaire. Elle ajoute qu'un exercice PPMS commun est programmé en février/mars 2016 sur le thème d'une mise à l'abri améliorée, c'est-à-dire, un confinement. Ce qui sera différent de celui de l'an passé qui n'était pas un confinement mais une simple mise à l'abri.

M. Francès (FCPE) veut savoir si le Plan Vigipirate a évolué.

Mme Maffre lui répond que cette année, les classes ont de nouveau le droit de se déplacer en transport en commun dans la Val d'Oise uniquement.

Vie de l'école

Effectifs 2015/2016 à ce jour (légère évolution depuis la rentrée)

260	CP : 27/27	2 CP Mmes Belhamsali et Comelli
	CP/CE1 : 24	6 CP et 18 CE1 Mme Pinsky
	CE1 : 28	1 CE1 Mme Dutertre
	CE2 : 31/31	2 CE2 Mme Launey et Mme Volat
	CM1 : 24/24	2 CM1 : Mme Rouchy, Mme Nouioua, M. Magand
	CM2 : 22/22	2 CM2 Mme Jorda et Mmes Morat et Maffre

La 10^e classe a été ré ouverte les effectifs ayant augmenté.

Mme Maffre a enregistré 18 inscriptions dont quelques dérogations acceptées, entre fin juin et fin août et très peu de départs. Ces inscriptions ne sont jamais prévisibles.

L'équipe pédagogique se félicite de cette ré ouverture, même si son corolaire est l'effectif très chargé de certaines classes. Le choix a été fait de limiter au maximum les doubles-niveaux et de faire en sorte que la cohorte des CM1 (dans deux classes, l'une de 30, l'autre dans un double niveau l'an passé) ne vivent pas deux années de suite des conditions similaires. Le même raisonnement a été appliqué à la cohorte des CM2.

Equipe pédagogique

M. Francès (FCPE) demande quelle logique a prévalu pour l'attribution à trois enseignants de deux classes de CM1.

Mme Maffre précise que cette organisation a été décidée par l'administration. Elle expose ensuite la situation des services effectués par les enseignants de certaines classes. Mme Morat partage la classe avec Mme Maffre sur une quotité de 50% du temps pour chacune. Mme Morat étant en classe le jeudi et vendredi, soit une heure de plus par semaine, l'équilibrage horaire se fait sur les mercredis, ce qui revient à dire que Mme Maffre est en classe 2 mercredis sur 3. Mme Rouchy exerce à temps complet sur l'école, ce qui n'est pas le cas de Mme Nouioua ni de M. Magand qui exercent à mi-temps sur l'école, le reste de leur temps de service étant consacré à une autre mission. Mme Rouchy partage équitablement son temps de service sur les deux classes, Mme Nouioua et M. Magand, quant à eux, n'interviennent que sur une seule classe chacun. Cette répartition des services entre les trois enseignants a été décidée par l'administration qui a tenu compte des contraintes administratives et des différentes autres missions attribuées à chacun de ces trois enseignants.

M. Francès (FCPE) demande si ce fonctionnement est satisfaisant.

Mme Maffre répond que les enseignants concernés ont trouvé une organisation qui convient au travail des deux classes.

M. Francès (FCPE) s'étonne que les classes de CM1 n'aient pas eu toutes leurs fournitures scolaires en début d'année.

Mme Maffre explique que cela est dû à la nomination tardive des enseignants concernés. De plus, les délais de validation des commandes par le service financier de la ville et les délais de livraison sont relativement longs.

Mme Rouchy précise que tout le matériel est maintenant arrivé et remarque que les élèves ont été attentifs aux consignes données par les enseignants et ont su gérer leur matériel durant ce temps de transition.

EVS administrative

Mme Maffre confirme que le contrat Mme Ruffié sera renouvelé au 15/11/2015. Mme Ruffié participe à de nombreuses tâches administratives. Elle a un contrat de 20 heures par semaine. Elle peut aussi, suivant les besoins, être un soutien ponctuel dans les classes ou accompagner une classe sur une visite ou une activité dans la ville.

RASED et difficulté scolaire

Mme Maffre propose que les éléments informant du fonctionnement du Réseau soient mis en annexe à ce Procès-Verbal. En effet, ceux-ci sont identiques à ce qui a été exposé l'an passé.

Les parents élus acceptent. Ils déplorent l'absence d'un maître G.

M. Jan (EGPE) regrette qu'il n'y ait pas plus de moyens attribués au Rased.

Règlement intérieur

Mme Maffre distribue le projet de Règlement Intérieur et précise qu'il est identique à celui de l'an passé, excepté les récréations qui ne sont plus possibles telles qu'elles étaient pratiquées l'an passé.

M. Francès (FCPE) conteste l'arbitrage de Madame la Directrice d'Académie qui veut que pour les après-midis de 2h, ne soient pas organisées des récréations, mais des temps de pause. Il affirme qu'aucun texte ne demande cette suppression et il exige que la récréation de l'après-midi soit rétablie comme l'an passé. Il ajoute que les élèves, n'ont plus de récréations car aucun temps de détente n'est prévu avant les activités TAP. Pour lui, les élèves ont donc des après-midis de 3h sans récréation. Il trouve cet arbitrage contradictoire avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires visant à alléger la journée de l'élève. Il conclut donc que la FCPE ne votera pas ce règlement en l'état.

Mme Maffre lui répond qu'en tant que fonctionnaires d'Etat, l'équipe et elle-même sont tenues d'appliquer les consignes de Madame la Directrice d'Académie et que de ce fait, elle ne peut prendre la décision de rétablir les récréations en tant que moments organisés avec services de surveillance et horaires fixes sur les après-midi de lundi, mardi et jeudi. Elle ajoute que les

élèves ont un temps de pause d'une dizaine de minutes sur ces après-midis et estime donc que l'on ne peut pas dire que les élèves n'aient pas la possibilité de se détendre dans la cour.

Mme Vayssières (DDEN) intervient pour rappeler que la récréation est un temps conçu pour sortir, se détendre, aller aux toilettes. La récréation peut être prise à n'importe quel moment de la demi-journée. Elle rappelle que les équipes d'école sont tenues respecter les directives de Mme la Directrice d'Académie.

M. Francès (FCPE) répond que pour lui, aucun texte n'oblige à la suppression de la récréation organisée traditionnellement et ne conçoit qu'une récréation pour tous les élèves, identique pour tous. En conséquence, en son nom et au nom de la FCPE, il réaffirme son opposition au Règlement Intérieur tel qu'il a été proposé par Mme Maffre.

Mme Maffre conclut donc que le Règlement Intérieur de Jean Jaurès ne peut pas être adopté en l'état, les parents élus contestant l'arbitrage de Mme la Directrice d'Académie. Elle en informera l'IEN. Cependant, elle ajoute que le seul Procès-Verbal ne suffira pas justifier cette position. Les fédérations doivent faire un courrier conjoint à Mme la Directrice d'Académie avec copie à Mme Charton.

Les parents élus en conviennent.

Evaluations

Mme Maffre expose les différents dispositifs d'évaluations.

CM2 mi-juin 2015 non obligatoires. L'équipe a fait le choix de ne pas les faire passer. Elles étaient à faire passer dans la 2^e quinzaine de juin 2015. Elles ont été jugées trop lourdes pour les élèves qui à cette époque de l'année sont particulièrement fatigués. De plus, de par le contexte particulier de l'école l'an dernier au mois de juin (voyage des CM2, rencontre sportives, exposition) il aurait été difficile de dégager du temps de classe nécessaire à ces évaluations.

CP1 septembre 2015 non obligatoires

Les résultats ne sont pas encore tous enregistrés.

Ils seront communiqués à Mme Louisiade.

Mme Maffre précise que les passations sont très lourdes car il y a beaucoup de passations individuelles qui prennent beaucoup de temps.

CE1 (passées en CE2 en septembre 2015) non obligatoires

Résultats

Taux global de réussite en français : 58,5%

Domaines de réussite : lecture et vocabulaire

Domaines échoués : écriture/grammaire/orthographe

Taux global de réussite en mathématiques : 62%

Domaines de réussite : Nombres, organisations de données

Domaines échoués : calculs, géométrie/mesures

Mme Maffre fait remarquer que ces évaluations sont construites sur les anciens programmes (de 2008) qui ont été jugés par les enseignants dès le départ comme lourds et ambitieux.

Ces évaluations sont cependant utiles à l'équipe dans le cadre du suivi des élèves les plus en difficulté.

Les évaluations de CE2 sont une nouveauté de cette année. Elles sont obligatoires. La passation a été faite au retour des vacances d'automne.

Conditions de passation

Les passations comme la saisie des résultats sont une charge de travail supplémentaire pour les enseignants et un certain nombre d'exercices demandent une passation individuelle. Les corrections ont été faites par les enseignantes concernées, sauf pour les évaluations CE2 qui seront corrigées par l'ensemble de l'équipe. La saisie des résultats est faite par les enseignants et par Mme Ruffié.

Projet d'école

Le projet est centré sur l'amélioration de la compréhension en littérature et en mathématiques

- Axe 1 : construction du nombre et la résolution de problèmes
- Axe 2 : compréhension par l'amélioration de la prise d'indices textuels

Médecine scolaire

Mme Maffre annonce qu'une infirmière scolaire a été nommée à la rentrée scolaire sur notre secteur qui couvre le collège Langevin Wallon, 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires de la ville. Elle peut intervenir pour des dépistages infirmiers le mardi, le mercredi ou le vendredi. Elle se consacrera cette année aux CE2, mais peut intervenir sur des problématiques particulières dans la mesure de ses disponibilités. L'équipe a déjà eu l'occasion de travailler avec elle pour la mise en place d'un PAI. Il n'y a toujours pas de Médecin Scolaire sur le secteur de l'école.

ELCO (Enseignement Langue et Culture d'Origine)

Mme Maffre explique ce qu'est cet enseignement.

Initié en 1975, l'ELCO avait pour objectif d'offrir aux enfants issus de l'immigration des enseignements leur donnant la possibilité de se réinsérer facilement dans leur système scolaire d'origine en cas de retour au pays. Aujourd'hui cet enseignement, ouvert à tous, participe à la valorisation des langues étrangères et encourage la diversification des langues et cultures étudiées à l'école. L'ELCO a vocation à trouver sa place dans la carte académique des langues. L'organisation de l'ELCO

relève de la responsabilité de l'IA-DSDEN. Recrutés par leurs pays d'origine, les professeurs sont installés par les autorités académiques dès leur désignation. Le directeur d'école veille à l'installation matérielle des enseignants. Les IEN assurent la coordination de la mise en place des cours, ont en charge l'inspection pédagogique des enseignants et peuvent opérer les contrôles nécessaires. Les enseignants d'ELCO, mis à disposition et rémunérés par leur pays d'origine, sont considérés comme membres à part entière des équipes pédagogiques et sont à ce titre soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de neutralité et de respect de la laïcité.

Donc, par accord passé entre certains pays et la France, des cours d'enseignement des langues : arabe, croate, espagnole, italienne, portugaise, serbe, turque peuvent être accessibles aux familles volontaires, dans la limite des places disponibles.

Les parents élus font remarquer qu'il n'y a jamais de professeur nommé pour l'espagnol ou l'italien alors que chaque année, il y a beaucoup de demandes.

Mme Maffre rappelle que pour qu'un professeur soit nommé, il faut qu'il ait été, tout d'abord missionné par son ambassade, puis validé par l'IEN. Et les ambassades d'Espagne et d'Italie ne missionnent personne. Chaque année, un sondage est adressé aux familles de l'école, via le cahier de correspondance afin de demander quels sont les élèves qui seraient susceptibles d'être concernés par cet enseignement. Ces sondages ont eu lieu : pour l'année 2010/2011 en décembre 2010, pour l'année 2011/2012 en mars 2012, pour l'année 2012/2013 en février 2013, pour l'année 2013/2014 en janvier 2014, pour l'année 2014/2015 en février 2015. Pour l'année 2015/2016, le sondage n'a pas encore été lancé. Il est donc faux de faire courir le bruit que les parents ne sont pas informés de la préparation de la carte scolaire ELCO. La carte scolaire de cette année, a donc été réalisée sur les résultats du sondage de l'année scolaire précédente et c'est ainsi qu'il a été décidé, en fonction des réponses des familles de la circonscription, que les cours d'Arabe seraient dispensés à Jean Jaurès. C'est M. Machey qui est le professeur. Il intervient chaque jeudi de 16h30 à 18h30 et il est installé dans une des classes de l'école. Il est d'origine Tunisienne mais accepte les enfants d'origine Algérienne ou Marocaine.

M. Francès (FCPE) demande combien d'enfants fréquentent ce cours.

Mme Maffre lui répond que neuf élèves fréquentent ce cours, dont 5 élèves de Jean Jaurès et 4 de Grusse Dagneaux. Les élèves ont de 7 à 11 ans. Les CP ne peuvent y participer.

M. Francès (FCPE) note, d'après les renseignements qu'il a pris, qu'un cours d'ELCO doit être ouvert avec un minimum de 15 élèves et fait remarquer que ce n'est pas le cas du cours d'ELCO de Jean Jaurès.

Mme Maffre répond que l'administration a eu connaissance de la fréquentation et c'est à elle de prendre les mesures pour la pérennité de ce cours.

Mme Launey demande en quoi il est gênant que seulement neuf élèves fréquentent ce cours. Elle s'étonne de ce qu'elle perçoit comme des réticences, voire de l'hostilité, à l'égard de cet enseignement et se demande si les réactions de certaines familles seraient les mêmes dans le cas de l'enseignement d'une autre langue que l'Arabe, comme le Portugais, par exemple.

Mme Watiez (EGPE) quant à elle, tient à s'exprimer pour faire savoir qu'en ce qui la concerne, elle ne partage pas les remarques négatives que certains parents ont pu exprimer à l'égard de l'enseignement de la langue Arabe et tient à le faire savoir.

Mme Dutertre lui répond qu'elle a tout à fait raison de s'exprimer sur le sujet.

Mme Maffre demande à chacun de veiller à respecter la parole des uns et des autres afin que le débat puisse se poursuivre dans un climat d'écoute et de respect mutuel.

Actions pédagogiques

Mme Maffre n'a pas le temps d'exposer toutes les actions envisagées par l'équipe. Elle évoque rapidement les actions suivantes

- Conseil d'élèves est envisagé cette année mais pas encore totalement défini par l'équipe
- Culture : visites ponctuelles Villeglé,
- Musique : comédie musicale des CM2 (date du spectacle encore inconnue), voyage en Vendée des CM2 (projet culturel : histoire et littérature : 3j / 2 nuits) - 120€ par élève payable en 3 fois.
- Médiathèque : 3 vacances par classe cette année comme en 2014/2015
- Sport : l'an passé, l'équipe bénéficiait de deux éducateurs sportifs pour le décathlon, le run and bike, le mini hand. Un des deux éducateurs sportifs ayant changé de mission, il ne reste plus qu'un éducateur pour toutes les écoles de la ville. L'équipe n'a donc pas de certitude sur la reconduction des activités les plus lourdes à organiser (run and bike et décathlon).

La natation scolaire

Madame Maffre rappelle la place de cette activité au sein des apprentissages de l'école élémentaire.

La natation scolaire est une activité obligatoire de l'école. Seules des raisons médicales peuvent dispenser un élève de cet apprentissage. L'acquisition des connaissances et des compétences relatives au savoir-nager se conçoit à travers la programmation de plusieurs cycles d'activités répartis sur les 3 paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les Instructions Officielles recommandent sa mise en œuvre partout où les conditions le permettent. A l'école élémentaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle II. Pour atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y aura lieu de prévoir « une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités ». A cela pourra s'ajouter « un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège » (Circulaire juillet 2011)

Natation à la piscine des « Bussys »

Mme Maffre annonce que les deux classes de CM2 se rendront à la piscine des Bussys le jeudi après-midi, à partir du 10/12 jusqu'au 10/03 inclus. Attention, le départ du car se fera à 13h20, les élèves qui déjeunent chez eux devront donc être de retour plus tôt. Une information aux familles sera communiquée aux parents des classes concernées.

Natation à la piscine de « La Vague »

Mme Maffre expose le projet pédagogique qui concerne, pour notre ville les classes de CP et de CE1.

Ce projet est le fruit d'un travail conjoint entre :

- L'Éducation Nationale, les circonscriptions de Soisy ASH, Montmorency et Sannois ;
- La Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) ;
- La SNC La Vague.

Des éducateurs sont titulaires :

- du BEESAN, Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation ;
- du BPJEPS AAN, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités

Les objectifs du projet sont :

- de garantir la sécurité des élèves dans le cadre de l'activité de natation scolaire
- de faire atteindre par tous les élèves les compétences attendues pour les activités aquatiques des programmes de l'Éducation Nationale.
- de mettre en œuvre les actions fondamentales de la natation : entrer dans l'eau, flotter-s'équilibrer, se déplacer, s'immerger et respirer.

Le fait que les élèves, dans la piscine de la « Vague », soient mis en situation dans un bassin dans lequel ils ne peuvent pas avoir d'appui terrestre, peut surprendre, inquiéter ou interroger dans un premier temps. Cependant, ce choix pédagogique se justifie totalement, les élèves étant de fait, mis en situation pour apprendre à nager sans aucun appui terrestre.

Les évaluations réalisées à la fin des sessions puis centralisées et analysées par l'Inspection d'Académie, montrent que les élèves ayant suivi les sessions de natation à « la Vague » améliorent nettement leurs compétences, comparativement aux élèves fréquentant d'autres piscines de la région.

Les parents accompagnant ont pu constater que les structures et dispositifs mis en place dans le bassin, offrent aux élèves des appuis comme des situations pédagogiques propres à leur permettre d'entrer peu à peu dans cet apprentissage, comme ils ont pu constater que la surveillance et la sécurité sont rigoureusement mises en œuvre.

Comme dans toutes les piscines, des situations insatisfaisantes peuvent apparaître et nécessiter une régulation. Celle-ci se fait alors soit immédiatement, à la piscine, avec l'enseignant et les éducateurs, soit au niveau de l'Inspection d'Académie que Mme Maffre interroge directement si nécessaire. L'équipe pédagogique a déjà vécu des situations qui ont été gérées et résolues de ces deux manières.

Les parents élus demandent alors ce qui se passe lorsqu'il y a litige avec un éducateur sportif.

Mme Maffre répond que toute situation non conforme peut être traitée sur le champ à la piscine elle-même. Cependant, Mme Maffre peut interpellé l'IEN à tout moment qui prend les dispositions nécessaires en cas de problème.

Coopérative scolaire

Mme Maffre rappelle que les comptes sont à la disposition de tout parent désirant les vérifier.

Etat au 31 août 2015 : 5 734,44€

Animations et manifestations

Mme Maffre annonce que l'équipe enseignante organise une vente de livres le vendredi 4 décembre de 16h30. L'équipe fera, comme l'an passé, appel aux parents volontaires pour aider à organiser cette vente.

Les élèves pourront visiter l'exposition en amont.

Avant de clore les débats, **Mme Maffre** demande aux élus s'ils ont à ajouter une remarque ou une question sur le dernier point ou un précédent. Personne ne demandant plus la parole, les débats sont clos à 22h, la demi-heure supplémentaire sera rattrapée sur le conseil d'école du 1^{er}/04/2015.

Pour l'EGPE :

Pour la FCPE :

Pour l'UNAAPE :

La Directrice :

Mme Maffre